



ORANGE, le 7 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**ROND-POINT
DE L'ARC DE TRIOMPHE -**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de revêtement final, dans le cadre du réaménagement du **Rond-Point de l'ARC DE TRIOMPHE**, en fonction des besoins de l'intervention :

Terrassements chaussée, structure de voirie et trottoir, pose des bordures :

- la voie de circulation sera réduite ponctuellement dans le demi-anneau partie ouest.
- la voie de circulation sera réduite ponctuellement dans le demi-anneau partie est.
- la circulation s'effectuera par alternat de jour.

Revêtement BBSG et BBTM : 1 nuit –

. la circulation s'effectuera par alternat dans la totalité de l'anneau. Les travaux seront réalisés de nuit (de 19 H. à 6 H).

Le parking de l'Arc de Triomphe sera neutralisé (partie haute) avec mise en place d'un périmètre. Cet espace sera réservé au stockage des matériaux du chantier.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 12 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, date fixée au Vendredi 10 Novembre 2017, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise BRAJA-VESIGNE D'ORANGE.



ORANGE, le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

RUE DE L'ETANG -

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de décapage de l'ancien revêtement et mise en forme d'un nouveau revêtement, **Rue de l'Etang**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite pour les besoins du chantier, (rabotage de chaussée, mise à la côte, bicouche).

Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mises en place par l'entrepreneur.

La circulation des véhicules de toutes sortes, sera rétablie en fonction de l'avancement des travaux.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 9 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 mois, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise BRAJA-VESIGNE d'ORANGE.



ORANGE, le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE DU BOURBONNAIS -

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réparation d'une conduite Orange bouchée, **Rue du Bourbonnais au droit du n° 134 « Lotissement La Souleïado »**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, pour les du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 22 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines, sous l'entière responsabilité de la SAS ALIANS TP de LAGARDE PAREOL.



D.A.C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

ORANGE, le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**ROUTE DE CAMARET –
RUE DU COLOMBIER -
RUE DU TERRIER –
AVENUE JEAN-HENRI FABRE –
COURS POURTOULES -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de déploiement de réseau FTTS, **Route de CAMARET – Rue du COLOMBIER – Rue du TERRIER – Avenue Jean-Henri FABRE & Cours POURTOULES** - la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes pourra être interdit, en fonction des besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 26 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise AXIANS FIBRE MEDITERRANEE des PENNES MIRABEAU (13).



ORANGE, le 7 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**ROND-POINT
DE L'ARC DE TRIOMPHE -**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de pose de bordures, caniveaux et dalles en pierre naturelle, dans le cadre du réaménagement du **Rond-Point de l'ARC DE TRIOMPHE**, en fonction des besoins de l'intervention :

Terrassements chaussée, structure de voirie et trottoir, pose des bordures caniveaux et dalles :

- la voie de circulation sera réduite ponctuellement dans le demi-anneau partie ouest.
- la voie de circulation sera réduite ponctuellement dans le demi-anneau partie est.
- la circulation s'effectuera par alternat de jour.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 12 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, date fixée au Vendredi 10 Novembre 2017, sous l'entière responsabilité de la SAS SPORTIELLO BATIMENT de CHATEAUNEUF DU RHONE (26).



Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE DES VIEUX REMPARTS –
RUE CONTRESCARPE –
RUE ANTONY REAL –

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de déploiement de réseau FTTS, **Rue des Vieux Remparts – Rue Contrescarpe – Rue Antony Réal** - la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.
Le stationnement des véhicules de toutes sortes pourra être interdit, en fonction des besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 26 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise AXIANS FIBRE MEDITERRANEE des PENNES MIRABEAU (13).



ORANGE, le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

D. A. C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

**AVENUE CHARLES DE GAULLE
CONTRE ALLEE NORD -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de raccordement d'un câble basse tension sur façade, avec une nacelle, **Avenue Charles de Gaulle au droit du n° 480 – Contre-Allée Nord**, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit du chantier.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit dans les cases situées en face et de part et d'autre du chantier, pour fluidifier la circulation.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 12 Juillet 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de ½ jour (de 13 H 30 à 17 H) – sous l'entière responsabilité de la Société ENEDIS de CARPENTRAS.



ORANGE, Le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**CEREMONIE DU 14 JUILLET 2017 –
MONUMENT AUX MORTS
DU COURS POURTOULES**

D. A. C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE –**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

**A l'occasion de la Cérémonie du 14 Juillet 2017
qui aura lieu à 18 H 30, au Monument aux Morts du Cours Pourtoules**

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits, **Cours Pourtoules**, sur la partie comprise entre le Monument aux Morts et le muret délimitant le stationnement sur une longueur de 30 mètres environ :

**Le VENDREDI 14 JUILLET 2017 à partir de 14 H 00
Jusqu'à la fin de la Manifestation.**

- Les véhicules en infraction, seront mis immédiatement en fourrière, sans préavis.



D.A.C.
**Direction de L'Aménagement
& du Cadre de Vie –
Gestion du Domaine Public**

ORANGE, Le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**CEREMONIE COMMEMORATIVE
DE LA LIBERATION DE LA VILLE
LE 25 AOUT 2017 -**

La Mairie d'Orange informe :

A l'occasion du 73^{ème} Anniversaire de la Libération de la Ville,

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits, **Cours Pourtoles**, sur la partie comprise entre le Monument aux Morts et le muret délimitant le stationnement sur une longueur de 30 mètres environ, pour la Commémoration de la Libération à 18 H 30 au Monument aux Morts :

**LE VENDREDI 25 AOUT 2017 à partir de 13 H.
Jusqu'à la fin de la Manifestation**

- Les véhicules en infraction, seront mis immédiatement en fourrière, sans préavis.



ORANGE, le 8 Juin 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE VICTOR HUGO -

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée du déménagement, **Rue Victor Hugo au droit du n° 15**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite, dans le tronçon compris entre le Boulevard E. Daladier et la Rue Notre Dame, pour les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du Lundi 26 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin du déménagement dont la durée prévisible est de 1 H. (de 10 H. à 11 H.) – sous l'entière responsabilité de M. POLGE Hervé d'ORANGE.



ORANGE, le 9 Juin 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

BOULEVARD E. DALADIER –

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de déploiement de réseau FTTS, **Boulevard Edouard Daladier, dans le tronçon compris entre le Pont Neuf/Rue République et le Cours Pourtoles**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 26 Juin 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, date fixée au 21 Juillet 2017 (2 H d'intervention maximum), sous l'entière responsabilité de l'Entreprise AXIANS FIBRE MEDITERRANEE des PENNES MIRABEAU (13).